



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CROUS BFC

Séance du 10 décembre 2025

Objet : approbation de la participation au fond de concours pour la réalisation de la sous-station RCU commune pour le site Maret

Document joint : Convention de fonds de concours relative à la création d'une sous-station de chauffage RCU commune pour le futur Campus urbain Maret

Vu les articles L822-1 à L822-5 du code de l'éducation ;

Vu les articles R822-1 à R822-34 du code de l'éducation ;

Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration du Crous BFC, adopté en sa séance du 3 octobre 2022 ;

Vu le Contrat Plan État-Région 2021-2027 de la région Bourgogne-Franche-Comté – volet Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation, révisé par avenant du 26 septembre 2023.

Exposé des motifs :

L'objectif de l'opération Campus Maret est la création d'un campus urbain d'enseignement supérieur en lieu et place de l'ancien Grand Séminaire de Dijon.

La région académique Bourgogne-Franche-Comté est maître d'ouvrage de cette opération qui regroupera trois écoles (Sciences Po, l'ESM et l'ENSAD) et qui prendra place dans les bâtiments existants et créés sur les parcelles entourant la résidence étudiante Maret présente sur le site.

A la suite de plusieurs réunions de travail en 2024 sur les possibilités de raccordement du site Maret au réseau de chauffage urbain de Dijon, Dijon Métropole prépare un avenant au contrat de Dijon Energies (société dédiée à la délégation de service public du réseau de chaleur urbain de la Dijon Métropole) pour l'extension du réseau de chaleur urbain jusqu'à un point de livraison sur le site Maret à l'horizon 2029/2030.

Pour des raisons de simplicité technique et d'optimisation financière, il a été décidé de réaliser une sous-station de livraison mutualisée avec un échangeur thermique commun dans un local existant au droit de la pénétration (angle Nord-Ouest de la parcelle). Il serait ensuite possible de créer des circuits séparés à partir de cette alimentation générale pour desservir chaque utilisateur de la parcelle Maret.

La région académique Bourgogne-Franche-Comté sera maître d'ouvrage pour la sous-station de livraison RCU commune, ainsi que pour les réseaux secondaires, sur le périmètre du projet Campus Maret.

Le périmètre d'intervention de la RABFC se limiterait à l'emprise du projet Campus Maret, tandis que les travaux au-delà, concernant les sous-stations du CROUS BFC et de l'ENSAD, resteraient sous leur responsabilité respective.

Le montant d'opération pour la réalisation d'une sous-station de chauffage RCU commune est de 95 160 € assuré à hauteur de 21 840 € par le CROUS BFC et de 73 320 € par l'ENSAD. A noter que ces montants n'intègrent pas le coût des travaux d'adaptation des chaufferies pour le branchement au RCU.

Les travaux de création du campus urbain Maret d'une durée prévisionnelle de 28 mois, débuteront au 4^{ème} trimestre 2025 pour une livraison début 2028. Les travaux du lot CVCD en charge de la création de la sous-station de chauffage RCU sont prévus sur la période de mai 2026 à juillet 2027.

Pour permettre la création du fond de concours, une convention de participation est proposée par la région académique aux cosignataires Crous et l'ENSAD. Elle précise les modalités de versement de la somme indiquée.

Article unique :

Le Conseil d'administration du Crous de Dijon approuve la participation du Crous au fond de concours à hauteur de 21 840 € pour la réalisation d'une sous-station de chauffage RCU commune avec la région académique, et l'ENSAD, selon les modalités présentées dans la convention de participation au fond de concours ci-jointe et autorise la Directrice générale du Crous à signer cette dernière.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité / à la majorité des membres du Conseil d'administration :

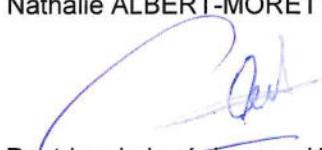
Nombre de membres composant le CA : 28
Nombre de membres présents ou représentés : 20
Quorum atteint : oui
Nombre de voix favorables : 20
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0

Fait à Besançon,

Le 10 décembre 2025

La Présidente du Conseil d'administration,

Nathalie ALBERT-MORETTI,



Rectrice de la région académique Bourgogne
Franche-Comté
Rectrice de l'académie de Besançon
Chancelière des universités